

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° F-PSA-5

RENOUVELLEMENT MOBILIER DES COLLÈGES PUBLICS DU DÉPARTEMENT

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 16 février 2007 relative à l'inscription des crédits,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale le 17 février 2006, item 9.2.2.

CONSIDERANT

- la demande des responsables de collèges,
- l'avis de la commission Education – Culture – Jeunesse et Sports en date du 6 février 2006.

DECISION : La Commission permanente du Conseil général de la Loire, dans le cadre de l'acquisition de mobilier pour les collèges (renouvellement), approuve la répartition des crédits selon le détail ci-après :

Acquisition de matériel spécifique :

- **collège Jacques Brel à CHAZELLES-SUR-LYON :**
 - * 15 becs électriques avec accessoires,
 - * montant TTC : 2 276,74 €.

Achat de divers mobiliers pour lesquels des marchés de fournitures sont en cours :

- collège Le Dorlay à LA GRAND-CROIX :

- * 2 salles de cours,
- * entreprise SIMIRE de MACON,
- * marché n° 246-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 5 340,03 €.

- collège François Truffaut à RIVE-DE-GIER :

- * salle de musique,
- * entreprise SIMIRE de MACON,
- * marché n° 246-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 2 989,13 €.

- collège Le Portail Rouge à SAINT-ETIENNE :

- * 2 salles de musique,
- * entreprise SIMIRE de MACON,
- * marché n° 246-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 5 372,08 €.

- collège Les Etines au COTEAU :

- * 3 salles de cours S.E.G.P.A.,
- * entreprise SIMIRE de MACON,
- * marché n° 246-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 7 817,54 €.

- collège Louis Aragon à MABLY :

- * Secrétariat de Direction,
- * entreprise Actilignes – OPTIM Aménagement de SAINT-ETIENNE,
- * marché n° 248-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 2 950,71 €.

- collège Louise Michel à RIVE-DE-GIER :

- * bureaux de la Vie Scolaire (Conseiller Principal d'Education et Surveillants),
- * entreprise Actilignes – OPTIM Aménagement de SAINT-ETIENNE,
- * marché n° 248-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 4 407,02 €.

- collège Jacques Brel à CHAZELLES-SUR-LYON :

- * bureaux de Madame le Principal et Secrétariat de Direction,
- * entreprise Actilignes – OPTIM Aménagement de SAINT-ETIENNE,
- * marché n° 248-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 5 112,36 €.

- collège Massenet-Fourneyron au CHAMBON-FEUGEROLLES :

- * C.D.I. (Centre de Documentation et d'Information),
- * entreprise B.R.M. Mobilier de MACON,
- * marché n° 250-2006 du 24 mai 2006,
- * montant TTC : 24 066,15 €.

Il est précisé que ces neuf dépenses, d'un montant total de 60 331,76 € TTC seront prélevées sur l'imputation budgétaire 21841//221.

Adopté à l'unanimité